



**association
des
ludothèques
françaises**

Procès-verbal

Assemblée générale 2014 de l'Alf

Vendredi 27 février 2015 à Cannes, Palais des festivals.

9h40 > ouverture de la séance

Introduction

La séance est ouverte par Nicole Deshayes, présidente de l'Alf qui accueille les participants et délivre les informations préalables au début de l'Ag Ordinaire :

« Nous sommes réunis dans un lieu un peu mythique pour accomplir des modifications de fonctionnement pour notre association que je me permets de qualifier d'historiques. Je mesure donc le poids de l'histoire qui pèse sur moi et plus légèrement, je suis très heureuse de me trouver ici avec vous et remercie le conseil d'administration de m'avoir confié cette mission passionnante dont nous allons vivre l'aboutissement et le début.

Je n'ai pas coutume de le faire, mais je voudrais saluer Sophie et Anne Laure qui ont fait preuve d'un grand professionnalisme, vous pourrez en juger par vous-même tout au long de la matinée.

Nous allons essayer dans le temps imparti d'être performants et avant tout de faciliter la compréhension et l'expression de tous ceux qui souhaitent s'exprimer. Autant dire qu'il va falloir être efficace.

A ce sujet, nous avons voulu avoir un « modérateur », en l'occurrence « une modératrice » pour nous rappeler que le temps tourne. Toutefois je vous l'ai écrit, et je vous confirme qu'il y aura du temps pour le débat et que personne ne sera interrompu au motif que « nous n'avons pas le temps ». De votre côté, je vous remercie de resserrer vos interventions comme on dit pour permettre les échanges. Comme vous avez eu les documents préparatoires nous gagnerons du temps dans les présentations.

Françoise (NDLA : Françoise CUNIN, la secrétaire) va rappeler quelques règles avant d'aborder la première partie de cette AG consacrée à l'exposé de tout ce qui a trait à 2014 avec le rapport moral, le rapport d'activités et le rapport de gestion ».

Éléments Techniques

Pour le CA, sont présents ce jour :

- Nicole Deshayes,
- Françoise Cunin,
- Brigitte Martinez,
- Sylvie Broch,
- Alain Wersinger.

Rappel des règles par Françoise Cunin :

- rappel des règles pour pouvoir voter : Il faut être adhérent à jour de sa cotisation 2014,

- rappel des règles de vote : Les votes s'effectueront dans l'organisation décrite dans les statuts actuels en vigueur. Soit en deux collèges jusqu'à la fin de l'AgO,
- point sur le nombre de adhérents présents et représentés en début d'Ag :
 - Nombre d'Associations Régionales présentes (11)
 - Nombre de ludothèques présentes ou représentées (112)
- Rappel sur les quorums nécessaires
 - AGO – pas de quorum – majorité pour les décisions.
 - AGE : quorum 1/4 des membres présents ou représentés – 2/3 pour les décisions.
- En 2014 il y a :
 - dans le 1er collège, 14 associations régionales adhérentes,
 - dans le 2ème collège 520 adhérents ludothèques et 24 membres associés,
 - Pour l'AgE, il faut qu'il y ait au moins 136 présents ou représentés. les décisions doivent recueillir au moins 91 voix. (2/3 des présents)

De fait, le quorum n'est pas atteint et ne permettra pas à l'AgE de délibérer valablement sur la modification des statuts de l'association. Toutefois, il est prévu de l'ouvrir et de procéder aux échanges tels que prévus à l'ordre du jour, et de procéder à une nouvelle AgE en respectant le délai minimum prévu aux statuts de 15 jours.

Communiqué de l'ALIF

Par Dominique Cattiau, présidente de l'ALIF et Frédérique Bédoin, trésorière de l'ALIF.

"Chers adhérents, chers collègues ludothécaires

C'est avec regret et amertume que nous vous informons des décisions qui viennent d'être prises.

Comme vous le savez un nouveau bureau a été élu en septembre 2014 à la tête de l'ALIF. Ce bureau a pris connaissance de semaine en semaine de la situation financière réelle de l'association.

Contrairement à la présentation des bilans financiers présentés lors de l'AG de juin 2014, les comptes n'étaient pas du tout à l'équilibre, et actuellement nous nous trouvons face à une dette considérable (loyers impayés, URSSAF, charges sociales).

Nous sommes en cessation de paiement, et le CA réuni le 24 février 2015, a mandaté la Présidente pour faire la déclaration de cessation de paiement avec liquidation.

Après de nombreuses discussions et afin d'éviter à l'ALF une situation de crise à la veille de l'AG, nous avons laissé mandat de représentant de l'ALIF auprès de l'ALF à Nicole Deshayes, jusqu'à dissolution juridique de l'ALIF et au plus tard jusqu'au 1^{er} juin 2015 (prochain CA de l'ALF).

Nous tenons à remercier les salariés de l'ALIF pour leur travail consciencieux, tous les bénévoles pour leur participation, et vous tous pour votre implication dans l'association.

Dans l'espoir d'un nouvel élan des ludothèques d'Île de France."

Déroulement de l'assemblée générale Ordinaire

Légende des sigles : NPPV = ne prends pas part au vote (soit une voix non exprimée, contrairement aux "abstentions" qui prennent part mais votent blancs)

Note : Lors des décomptes des votes mentionnés ci-dessous, il est apparu un petit écart entre le nombre de votes enregistrés et le nombre possible de votants. Par soucis de transparence, nous mentionnons desquels il s'agit. Les votes en sus ont été systématiquement déduits des votes positifs, sans que cela n'influe ni sur les tendances ni sur les résultats.

Mise au vote du compte rendu de l'AG du 11 avril 2014

- Pour le collège des AR : 9 pour / 1 contre / 1 NPPV : approbation
- Pour le collège des ludothèques : 75 pour / 10 contre / 27 abstentions : approbation.

Éléments notables : Sandrine Descrulhes, représentante de l'association régionale Auvergne, souligne qu'il a été fait mention d'éléments manquants qui n'ont pas été ajoutés au compte-rendu, sans apporter plus de précision quand elle y a été invitée.

Rapport moral et rapport d'activités

Lecture du rapport moral par la présidente.

Présentation synthétique du rapport d'activité par Sophie Castelneau, chargée de mission.

Éléments notables : Des remarques autour de l'avancée du projet Wikiludo, de l'absence de sélection du ludothécaire (ou de relais des sélections en régions), et des formations dont les inscriptions sont en retrait de ce qui était escompté.

- Mise au vote du rapport Moral 2014 :
 - Pour le collège des AR : 6 pour / 3 contre / 1 abstention / 1 NPPV : approbation.
 - Pour le collège des ludothèques : 50 pour / 22 contre / 40 abstentions : approbation.
(5 votes déduits des votes positifs suite à des erreurs de décomptes)

Rapport de gestion

Présentation du rapport de gestion par la Présidente (en l'absence du trésorier) et Anne-Laure Salvarelli, secrétaire

Éléments notables :

- Un reproche est fait à certains membres du CA par Alain Wersinger, représentant de la région Alsace, concernant les documents comptables qui lui ont été transmis. Ceux-ci comportant certaines erreurs qu'il a fait remonter et ne permettant pas de comprendre avec précision le détail des affectations. De fait, il exprime le fait que selon lui il y a un doute légitime sur la sincérité des comptes.
- Les chiffres de certaines subventions sont contestées par le représentant de la région Alsace au regard des actions réalisées (notamment en ce qui concerne les formations)
- Au regard des récents événements concernant l'ALIF, la présidente de l'association (Précédemment celle de l'ALIF) et le cabinet comptable de l'ALF (le même que celui de l'ALIF) sont mis en doute par plusieurs régions.

Au regard de ces éléments, au regard du fait que l'assemblée générale n'a pas suffisamment d'éléments concrets pour arbitrer une situation qui oppose "parole contre parole" un certain nombre de ses membres, il est demandé un vote pour savoir si les comptes doivent être soumis au vote en l'état.

- Mise au vote sur pertinence ou non de voter les comptes :
 - Pour le collège des AR : 5 pour / 2 abstentions / 4 NPPV : approbation.
 - Pour le collège des ludothèques : 40 pour / 32 contre / 40 abstentions : approbation.
(22 votes déduits suite à erreurs de décomptes)
- Suite à quoi, le rapport de gestion est soumis au vote :
 - Pour le collège des AR : 3 pour / 2 contre / 6 abstentions : approbation.
 - Pour le collège des ludothèques : 25 pour / 22 contre / 65 abstentions : approbation.
- Proposition d'affecter le résultat de 21 237 € en report à nouveau – Vote :

- Pour le collège des AR : 9 pour / 2 contre : approbation.
- Pour le collège des ludothèques : 95 pour / 17 contre / 10 abstentions : approbation.

Information sur le montant des cotisations

Pour 2016, maintien des cotisations annuelles ludothèques à 70 € (arrêt de l'augmentation de 1€/an appliqué jusque-là), proposition de mandater le futur conseil d'administration pour formuler de nouvelles propositions, notamment à partir de l'arrivée de Wikiludo.

Proposition de révocation du CA

Au vu des circonstances :

- Vu les difficultés de communications et divergences de points de vue rendant très complexe l'avancée de l'assemblée générale,
- Vu les doutes relevés par plusieurs personnes sur la probité de certains membres du CA,
- Vu l'impossibilité d'ouvrir L'AgE faute d'avoir réussi à rassembler le quorum,
- Et comme le permet la loi, sans préavis ni inscription à l'ordre du jour,

Une motion est proposée par un nombre significatif de membres de l'assemblée générale et/ou du CA de procéder à la révocation "AD NUTUM" du Conseil d'administration de l'ALF Nationale dans son ensemble.

- Proposition de révocation du Ca – Vote :
 - Pour le collège des AR : 9 pour / 1 abstention / 1 NPPV : approbation.
 - Pour le collège des ludothèques : 101 pour / 4 contre / 7 abstentions : approbation.

Election d'un nouveau Conseil d'Administration

Comme prévu à l'ordre du jour, et selon les règles statutaires actuelles (les nouveaux statuts n'ayant pu être débattus et votés faute de quorum), il est procédé à l'élection d'un nouveau CA.

Rappel des conditions statutaires de composition du conseil d'administration :

"L'association est dirigée par un conseil de 6 à 24 membres élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles. Le conseil est renouvelé chaque année par tiers. Sont éligibles au C.A. les membres actifs et les membres associés. Ils constituent 2 collèges. Le 1er collège est constitué de représentants des associations régionales, le 2ème collège de représentants des ludothèques et des membres associés.

Le 1er collège dispose de 15 sièges au C.A. (une association régionale ne peut disposer de plus d'un poste) ; le 2ème collège de 9 sièges dont 7 sièges pour les représentants des ludothèques (3 sièges sont réservés aux représentants des ludothèques situées dans une région sans association régionale) et 2 pour les membres associés.

Chaque collège élit ses représentants. Sont élus les candidats ayant obtenus la majorité des voix plus une. En cas d'égalité entre des personnes, et pour les départager, il sera procédé à un nouveau vote. Seront élus ceux qui obtiendront le plus de voix."

- Candidatures Exprimées :
 - Pour le collège des AR :
 - Richard Aït El Djoudi, Auvergne (sortant) ;
 - Sylvie Broch, Limousin (sortante) ;
 - Françoise Cunin, Lorraine (sortante) ;
 - Nicole Deshayes, IdF(sortante) ;
 - Nicolas Dion, Midi-Pyrénées ;
 - Anne Jacopé, Languedoc-Roussillon ;

- Brigitte Martinez, PACA (sortante) ;
 - Claudine Nouraud-Bernard, Poitou Charentes ;
 - Alain Wersinger, Alsace (sortant).
- Pour le collège des ludothèques (110 bulletins) :
 - Rémi Arbeau, Ludothèque de la maison de la famille, Saint-Mandé, 94160 ;
 - Louiza Bourezak, Ludothèque itinérante "Ludule", Cruscades, 11200 ;
 - Romuald Chancerel, Ludothèque "Créajeux", La Bigottière, 53240 ;
 - Marion Darmaillacq, Ludothèque "Tournevire", Mordelles, 35310 ;
 - Dominique Dumeste, Ludothèque itinérante "Ludambule", Gap, 05000 ;
 - Aurélia Kilgus, Ludothèque "Y'a pas de laids arts", Pertuis, 84120.
- Résultat de l'élection :
 - Pour le collège des AR (11 bulletins) :
 - Richard Aït El Djoudi, Auvergne (sortant)> 5 voix/11 ;
 - **Sylvie Broch, Limousin (sortante)> 8 voix/11 ;** **Elue.**
 - **Françoise Cunin, Lorraine (sortante)> 8 voix/11 ;** **Elue.**
 - Nicole Deshayes, IdF(sortante) > 5 voix/11 ;
 - **Nicolas Dion, Midi-Pyrénées > 11 voix/11 ;** **Elu.**
 - **Anne Jacopé, Languedoc-Roussillon > 9 voix/11 ;** **Elue.**
 - **Brigitte Martinez, PACA (sortante)> 9 voix/11 ;** **Elue.**
 - **Claudine Nouraud-Bernard, Poitou Charentes> 10 voix/11 ;** **Elue.**
 - Alain Wersinger, Alsace (sortante)> 3 voix/11.
 - Pour le collège des ludothèques (110 bulletins) :
 - Rémi Arbeau, Ludothèque de la maison de la famille, Saint-Mandé, 94160 ;
68 voix. Elu.
 - Louiza Bourezak, Ludothèque itinérante "Ludule", Cruscades, 11200 ;
48 voix.
 - Romuald Chancerel, Ludothèque "Créajeux", La Bigottière, 53240 ;
71 voix, Elu.
 - Marion Darmaillacq, Ludothèque "Tournevire", Mordelles, 35310 ;
82 voix, Elue.
 - Dominique Dumeste, Ludothèque itinérante "Ludambule", Gap, 05000 ;
50 voix.
 - Aurélia Kilgus, Ludothèque "Y'a pas de laids arts", Pertuis, 84120.
100 voix, Elue.

13h30> fin de l'AgO